

Eau de Mer : SGS Multilab Rouen a développé des tests écotoxicologiques applicables au milieu marin

SGS Multilab Rouen a développé des tests applicables au milieu marin sur des poissons, des copépodes, des algues, des amphipodes et des bactéries (*Vibrio fisheri* – test Microtox®) ainsi que des essais de biodégradabilité. Certains de ces tests sont utilisés pour l'évaluation de la toxicité aquatique de produits chimiques dans le cadre de la convention OSPAR. Ils peuvent également être utilisés dans le cadre d'une évaluation des risques, d'une caractérisation de sédiments portuaires après dragages pour le devenir des sédiments et pour l'évaluation de la toxicité d'effluents.

Pour réaliser ces tests d'évaluation de la toxicité aquatique, SGS Multilab s'appuie sur l'expertise de ses équipes et ses nombreuses reconnaissances et accréditations. En effet, SGS Multilab est agréé par le MEDD¹ (agrément 13), accrédité par le COFRAC² programme 100.2 pour les analyses d'écotoxicité dans les matrices environnementales et reconnu BPL³ pour les produits chimiques industriels. La reconnaissance BPL témoigne de la qualité et de la fiabilité des analyses et permet aux clients de SGS Multilab de répondre aux exigences réglementaires en matière d'évaluation et de caractérisation des substances (règlement REACH⁴ pour les substances chimiques, convention OSPAR, Autorisation de Mise sur le Marché, règlement 648/2004 pour les détergents...).

SGS Multilab propose ainsi une réponse globale et rigoureuse en matière d'évaluation d'impact écologique, d'essais de biodégradabilité, de comportement dans l'eau, l'air, le sol et de bioaccumulation.

Qu'est ce que la convention OSPAR

La Convention OSPAR de 1992 est l'instrument actuel qui oriente la coopération internationale sur la protection du milieu marin de l'Atlantique du nord-est. Il a uni et mis à jour la Convention d'Oslo de 1972 sur les opérations d'immersion de rejets en mer et la Convention de Paris de 1974 sur la pollution marine d'origine tellurique dans un système harmonisé HOCNF⁵

Qu'est ce qu'une Etude BPL?

Les Bonnes Pratiques de Laboratoire (BPL) ont été mises en place pour promouvoir la qualité et la validité des données d'essai servant à établir la sûreté des produits chimiques. Les principes BPL s'appliquent à toutes les études de sécurité non cliniques ayant trait à la santé et à l'environnement requises à des fins d'homologation ainsi qu'aux fins de la réglementation de produits chimiques industriels. Par exemple, une étude BPL peut être réalisée pour :

- > **Evaluer les produits chimiques** et obtenir des données fiables sur leurs propriétés et leur innocuité sur l'Homme et l'Environnement
- > Les **homologations d'autorisation de mise sur le marché, d'importation ou de renouvellement d'autorisation** (directive 98/8/CE pour les produits biocides, 91/414/CEE pour les produits phytopharmaceutiques...).
- > La **classification de produits** (directive 67/548/CEE concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses et directive 88/379/CEE pour les préparations dangereuses)

¹ **MEDD** : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

² **COFRAC** = COmité FRançais d'ACcréditation

³ **BPL** : Bonnes Pratiques de Laboratoire. Le référentiel décrivant les BPL et la procédure d'inspection ont été élaborés par l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique, organisation intergouvernementale réunissant 29 pays)

⁴ **REACH** : Registration, Evaluation, Authorization of Chemicals

⁵ : **HOCNF** : Harmonised Offshore Chemical Notification Format



- > La mise en place du **système REACH** (enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques) afin d'obtenir les données sur les propriétés des substances, leurs utilisations et les moyens permettant de les manipuler en toute sécurité.
- > L'élaboration de **Fiche de Données Sécurité (FDS)**.

Produits pouvant faire l'objet d'une étude BPL : Produits pharmaceutiques, pesticides, additifs pour l'alimentation humaine et animale, cosmétiques, produits chimiques industriels...

Le groupe SGS (SGS SA), leader mondial de l'inspection, du contrôle, de l'analyse et de la certification

Fondée en 1878 à Rouen, SGS fait aujourd'hui office de référence en ce qui concerne la maîtrise de la qualité. A l'échelle du globe, 50.000 collaborateurs travaillent dans plus de 1.000 bureaux et laboratoires, répartis dans 150 pays. Son implantation internationale et ses compétences placent SGS en position de leader dans les domaines de l'inspection, de l'analyse et de la certification.

SGS France s'attache à porter haut les valeurs et l'offre du groupe. Après plus de 100 ans de développement, SGS France compte aujourd'hui 2.200 personnes réparties dans 90 bureaux et centres de contrôles et 26 laboratoires. Nos services se déclinent tout au long des chaînes d'approvisionnement et concernent de nombreux secteurs tels que les produits agricoles et agro-alimentaires, la pharmacie, la recherche clinique, la cosmétologie, la chimie, l'environnement, les services industriels...

Contact Presse :

Manéa Pesquet

t. 02 32 18 81 24

manea.pesquet@sgs.com